

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 JUIN 2019**

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 17 juin 2019, à 9 h 42, Mmes et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre réunion.

Concernant les pouvoirs,

Fabien Bazin a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret

Fabienne Grandcler a donné pouvoir à Maryse Augendre.

Anne Vérin a donné pouvoir à Alain Herteloup,

Nathalie Forest m'a donné pouvoir.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Daniel Barbier.

Myrienne Bertrand a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Catherine Mer a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Corinne Bouchard a donné pouvoir à Marc Gauthier

Guy Hourcacie a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney

Patrice Joly a donné pouvoir à Michèle Dardant

Désignation du Secrétaire de séance :

M. le Président : Je propose que Vanessa Louis-Sidney exerce la fonction de Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 13 mai 2019

M. le Président : Y a-t-il des commentaires à faire sur le procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°1 : AIDE AUX ACTIONS DE COMMUNICATION ET MANIFESTATIONS AGRICOLES

Mme Guérin : Le Département soutient les actions de communication menées par les acteurs nivernais valorisant la production agricole et les métiers de l'agriculture.

Conformément à la Loi NOTRe (article 94), le Département attribue ses aides financières pour l'organisation de manifestations agricoles et d'actions de communication dans le cadre de la convention relative aux conditions d'interventions complémentaires de la Région Bourgogne Franche-Comté et du Département de la Nièvre en matière de développement économique.

Il est proposé d'accorder une aide à ce titre au Herd Book Charolais d'un montant de 5 000 €, pour l'organisation du concours National des Veaux, au Marault, le 11 septembre 2019. Le budget de la manifestation est estimé à 40 400 €.

M. le Président : Y a-t-il des remarques sur ce dossier ?

Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°2 : CONTRATS DE PROJETS INDIVIDUELS

Mme Guérin : Les Contrats de Projets Individuels (CPI) accompagnent les exploitations nivernaises dans leur modernisation et leur adaptation à de nouveaux enjeux de production.

Un dossier fait l'objet d'une demande de subvention.

Mme Isabelle Jeannot s'installe en GAEC avec son mari, sur une exploitation d'élevage bovin allaitant à Montaron. Elle prévoit la création d'un atelier de 240 poules pondeuses Bio conduites en poulaillers mobiles (plein air). Les œufs seront commercialisés en vente directe. L'exploitation pratique la vente directe de viande de bovins (veaux, bœufs) depuis plusieurs années ; elle bénéficie donc déjà d'une clientèle. Le chiffre d'affaires prévisionnel du GAEC des Acajous s'élève à 136 000 € en troisième année. L'objet de cette demande porte sur l'achat d'un poulailler mobile et de clôtures. Les investissements s'élèvent à 7 837 €.

Il est proposé d'accorder une aide de 3 918 €, soit 50 % d'une dépense éligible de 7 837 €, à Mme Isabelle Jeannot, domiciliée Les Baudraies, 58250 Montaron, en vue de l'installation de ce poulailler.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : AIDE A LA SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DE CUMA

Mme Guérin :

Afin d'inciter les jeunes agriculteurs à adhérer aux CUMA et ainsi limiter leurs investissements en matériels agricoles, le Département subventionne une partie du coût des parts sociales liées à ces adhésions. Deux dossiers sont concernés par cette aide pour un montant total de 2 968 €.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe des subventions suivantes :

. 2 000 €, soit 50 % d'une dépense éligible de 4 000 €, à M. Benjamin Maillault, domicilié Chassigny, 58160 Béard, pour son adhésion à la CUMA de Béard.

. 968 €, soit 50 % d'une dépense éligible de 1 937 €, à M. Benoît Grèze, domicilié Saint Martin, Sainte-Marie, pour son adhésion à la CUMA des Gaulois.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : PARTENARIAT AVEC LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION – ANNEE 2019

Mme Guérin :

Le présent rapport propose de définir les modalités de collaboration entre la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation de la Nièvre et le Département au titre de l'année 2019. Une nouvelle convention propose de reconduire le partenariat, pour un outil de politique territoriale en matière d'emploi qui a fait ses preuves et qui va évoluer dans une nouvelle gouvernance prochainement. Le GIE connaîtra sa fin au 1^{er} janvier 2020. L'évolution se tourne davantage vers une politique dirigée sur les territoires. Nous rencontrons actuellement toutes les communautés de communes, les Pays, pour essayer de bâtir ensemble une convention qui corresponde à chaque territoire. On sent une volonté de plus en plus importante d'adhérer à cet outil, et notamment rentrer dans la gouvernance.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe du partenariat avec la Maison Départementale de l'Emploi et de la Formation pour l'année 2019 dans la continuité des années précédentes, avec un plan d'action sur les actions fondamentales pour la MDEF. Cette subvention de fonctionnement, au même titre que les années précédentes, se monte à 68 000 €.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ?

M. Flandin :

J'ai cru comprendre que la MDEF allait rebâtir un peu son partenariat, et ses champs d'action, entre autres avec les collectivités, et les communautés de communes. Nous allons suivre cela avec beaucoup d'intérêt, en espérant que l'on arrive à faire un travail intelligent.

Mme Guérin :

Il y aura une réunion regroupant les présidents des communautés de communes et les deux présidents des PETR le jeudi 27 juin, pour une présentation des évolutions.

M. le Président :

Je pense que la Région va aussi rentrer dans la Maison de l'Emploi. Par ailleurs, la Région donnera du travail à la Maison de l'Emploi, ce qui aidera à son financement.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : PARTENARIATS DE COMMUNICATION ET DE SOUTIEN AUX RADIOS ASSOCIATIVES LOCALES

M. le Président :

Le présent rapport a pour objet le renouvellement annuel de partenariats de communication avec cinq radios associatives nivernaises pour un montant total de 9 000 €.

Il vous est donc proposé d'attribuer aux radios associatives locales les sommes suivantes :

- . 5 000 € à BAC FM
 - . 1 000 € à RCF Nièvre
 - . 1 000 € à Sud Nivernais Radio
 - . 1 000 € à Radio Morvan
 - . 1 000 € à A2CN Flotteurs FM
- Soit un montant total de 9 000 € pour cinq radios associatives.

Il a été apporté à la radio de Luzy un soutien exceptionnel de 3 000 € l'année dernière. Pour Nevers FM, il en est de même.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : COLLEGES – FONDS COMMUN DU SERVICE D'HEBERGEMENT – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. Mulot :

Ce rapport a pour objet la répartition, entre les collèges qui en ont fait la demande, d'une aide pour la réparation des matériels de restauration et l'achat de matériels, pour un montant total de 20 709,64 €.

Le département assure la gestion du FCSH d'une part en assurant l'encaissement des cotisations des collèges et d'autre part en effectuant la répartition des aides pour l'acquisition de matériels ou pour la réparation des équipements des 25 cuisines de collèges.

La commission d'examen des demandes, composée du Vice-Président à l'Education et des services (direction du patrimoine bâti et direction de l'éducation) établit une proposition de répartition conformément au règlement d'intervention adopté en commission permanente le 11 juin 2018, en tenant compte des exigences de continuité de service et de respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires.

Pour les réparations, la proposition de répartition des aides est effectuée à partir des critères techniques suivants :

- garantir le maintien en température (chambres froides, armoires chaudes),
- assurer la continuité du processus de nettoyage (lave-vaisselles),

- assurer la continuité du fonctionnement des équipements de cuisson (fours, sauteuses, ...).

Conformément au partenariat de gestion conclu avec les collègues, les participations financières allouées sont comprises entre 70 et 100 % de la dépense engagée par l'établissement.

Pour la seconde répartition de l'année, 12 collègues ont fait une demande dont le montant total s'élève à 20 709,64 €, étant précisé que la trésorerie disponible, au 7 mai 2019, date de la réunion de la commission d'examen des demandes, est de 27 060,51 €. Une première répartition concernant 5 collègues a eu lieu le 8 avril 2019 pour un montant de 5 748,28 €.

Il vous est donc proposé de répartir la somme de 20 709,64 € entre les douze collègues concernés de la manière suivante :

Nevers Les Courlis - Achat de matériels : 425,18 €

Moulins □ Engilbert -

Réparation cellule de refroidissement : 987,21 €

La Machine - Réparation du four : 1 759,26 €

Nevers Adam Billaut - Achat de matériels : 1 866,00 €

Saint Benin d'Azy - Achat de matériels : 1 338,43 €

Château □ Chinon - Réparation vitrine réfrigérée : 6 765,36 €

Donzy - Réparation lave-vaisselle, achat de matériels : 370,09 € et 1 227,42 €

Imphy - Réparation armoire froide : 609,00 €

Varenes □ Vauzelles - Réparation friteuse, four et chambre froide

Achat de matériels : 1 028,23 € et 1 499,98 €

Saint-Pierre-le-Moûtier - Allumage électronique du fourneau : 463,73 €

Luzy - Réparation vitrine réfrigérée : 238,54 €

Pouilly-sur-Loire – réparations diverses (essoreuse, passe distribution, douchettes, éclairage distribution et plonge, groupe préparation froide) : 2 131,21 €.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Je n'ai pas d'objection sur cette délibération. J'en profite tout de même pour attirer l'attention de nos collègues sur la facturation des lignes d'eau par la Ville de Nevers, qui va constituer une charge insupportable pour la plupart des collègues, et non seulement des collègues, mais également d'un certain nombre d'associations concernées. Je pense, par exemple, à Résédia, qui a une action humanitaire, et qui bénéficiait de la gratuité de ces lignes d'eaux.

Je me souviens en particulier que, lorsque nous avons lancé la piscine de Varenes-Vauzelles, le maire de l'époque, M. Perinaud, nous avait garanti cette gratuité à la fois pour les collègues, mais aussi pour les associations utilisatrices.

Cela me semble d'autant plus insupportable que nous avons mis beaucoup d'argent dans la piscine de Nevers, que nous n'avons pas été consultés sur cette facturation éhontée, et je pense qu'il faut que nous réagissions. J'en ai d'ailleurs parlé à mon collègue Michel Mulot, et dans tous nos conseils d'administration c'est un véritable tollé de la plupart des parents d'élèves, qui ont d'ailleurs, au collège des Loges, fait une manifestation devant la porte du collège.

Je pense qu'il nous faut réagir devant une situation qui me semble à la fois éhontée et injuste.

M. le Président :

Je partage vos propos, Monsieur Morel, d'autant plus que j'ai déjà reçu une lettre du collège des Loges qui m'explique que cela va représenter, je crois, 5 000 € de plus l'année prochaine dans son budget. Habituellement, le Département prenait en charge le transport pour aller à la piscine, mais les collèges ne payaient pas les lignes d'eau.

L'inauguration de la piscine de Nevers et de son agglomération est prévue le 21 juin. Je ne manquerai pas de dire à M. le Maire, Président de l'Agglomération, que je suis peu étonné qu'il facture les lignes d'eau aux collèges. Je vais lui rappeler que, *via* le contrat, nous venons d'investir 1 M€ dans la piscine de Nevers. J'aimerais qu'il prenne la même décision que M. Périnaud à Vauzelles, et qu'il décide que les collégiens de l'agglomération de Nevers puissent accéder gratuitement aux piscines de l'Agglo. J'essaierai d'intervenir vendredi, mais nous pourrions éventuellement faire partir un courrier pour nous étonner de cette situation. Je trouve assez choquant d'appeler le Département pour construire la piscine de l'Agglomération et, après, de facturer des lignes d'eau au Département pour les collégiens.

M. Mulot :

Nous avons reçu des principaux de collège la semaine dernière. Il est ressorti des discussions avec certains d'entre eux une non-concertation sur ces facturations de lignes d'eau.

M. Morel :

Il y a non seulement les collèges, mais aussi un certain nombre d'associations qui sont impactées par cette mesure, et qui, de facto, ne pourront pas se retourner vers le Département, et je pense en particulier à Résédia, qui a 4 500 adhérents, et qui utilise ces lignes d'eau.

M. le Président :

Dans le courrier que nous établirons, nous nous étonnerons aussi que pour un certain nombre d'associations qui ont quand même une certaine utilité à la fois sociale et médicale, comme Résédia, on

change des règles, ce qui va forcément avoir un coût pour ces associations.

Y a-t-il d'autres remarques sur la délibération ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : AIDES FINANCIERES EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. Mulot :

Depuis le début des années 1980, le Département agit pour le développement de l'enseignement supérieur dans la Nièvre.

Concernant l'enseignement du droit, il a œuvré avec la Ville de Nevers pour obtenir la décentralisation d'une formation DEUG de droit qui s'est concrétisée en 1987 avec une 1^{re} année prolongée par une 2^{ème} année de droit, l'année suivante.

En 2006, une licence d'administration publique est créée avec une dizaine d'étudiants. Aujourd'hui, les étudiants sont près de 150, et le Département soutient financièrement le fonctionnement de l'antenne de droit de Nevers depuis sa création en 1987.

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, porté par l'Agglomération de Nevers, en partenariat avec le Département, l'Université de Bourgogne envisage la création d'une 3^{ème} année de licence en droit (L3). Une filière complète en droit sur le site de Nevers serait ainsi accessible aux jeunes nivernais avant de continuer, éventuellement, des études de droit à Dijon ou dans d'autres universités.

Au titre de l'année 2019, la subvention proposée au fonctionnement de l'antenne de droit s'élève à 40 000 €, tout comme en 2018.

Sur l'ISAT, sans m'attarder sur l'historique, j'indiquerai le classement de cet institut : il est classé 24 au niveau national. (76^{ème} en 2016, 98^{ème} en 2015) dans le classement national général sur 130 établissements (enquête 2018 « Usine nouvelle »).

Les premières années, elle accueillait un peu moins de 200 étudiants avec un objectif à 5 ans, de 300. Le succès est tel qu'il est engagé une première extension des locaux en 2006 afin de pouvoir accueillir le double d'étudiants. Une deuxième extension, à laquelle notre collectivité a participé à hauteur de 750 000 €, a eu lieu 10 ans plus tard afin de faire face au développement de l'école. A la rentrée de septembre 2018, les effectifs étaient de plus de 700 étudiants, soit 30 % des étudiants Nivernais et près d'1/3 à l'échelle de l'agglomération de Nevers. L'ISAT vise un effectif de 1 000 étudiants à un horizon de 2 ou 3 ans. Cette hausse des effectifs sera sans aucun

doute propice au développement de la ville, de son agglomération et au département tout entier.

Au titre de l'année 2018, le Département a apporté une subvention annuelle de 45 000 €. Pour l'année 2019, il est proposé la même somme.

Le C.N.A.M Bourgogne est un établissement public s'adressant à un public hétérogène en recherche de compétences susceptibles de répondre à une volonté d'insertion, de promotion ou de réorientation professionnelle. Il comprend 4 centres d'enseignement, dont celui de Nevers qui intègre depuis 2007 la Capacité en droit (CAPA) de l'université de Bourgogne.

Bien qu'ayant connu une érosion en 2015-2016, les effectifs se stabilisent ces 2 dernières années. 25 personnes se sont inscrites cette année à cette préparation. Les pistes de développement du site neversois existent. Le CNAM Bourgogne Franche-Comté a d'ores et déjà ouvert une Licence Droit, Economie, Gestion (parcours analyse économique et financière) avec le Centre Scolaire Notre Dame de Nevers en 2017, et il envisage aussi de mieux promouvoir la capacité en droit comme une formation préparatoire à la licence de droit sur Nevers.

Il entend également mieux répondre aux attentes de jeunes décrocheurs souhaitant reprendre leurs études ou encore envisager le site de Nevers comme centre de rattachement de celles et ceux voulant suivre la capacité en droit à distance. Sur ce point, un rapprochement entre le CNAM et Nevers Agglomération, autour du projet de tiers – lieu formation, « LORE » (Lieux Objectif Réussite des Etudiants – campus connecté) serait intéressant.

La subvention proposée pour l'année 2019 est équivalente à celle de 2018, soit une aide au fonctionnement de 20 000 €.

Il vous est donc proposé d'accorder :

40 000 € pour la licence de droit,

45 000 € à l'ISAT,

20 000 € pour l'AG CNAM Bourgogne Franche-Comté (Capacité en droit).

M. le Président :

Nous n'avons pas de compétence dans l'enseignement supérieur. Nous nous en emparons au titre d'une autre compétence, qui est celle de l'aménagement du territoire. Si nous ne soutenions plus les études de droit à Nevers, l'antenne risquerait d'arrêter.

L'ISAT souhaite atteindre les 1 000 étudiants, et elle est désormais dans les 30 meilleures écoles d'ingénieurs de France. Je regrette par contre que l'on ne puisse pas ouvrir l'école de kinésithérapeutes en septembre 2019, d'autant que 25 places avaient été mises à la PACES de Dijon. Ce sont des problématiques administratives entre la Région

et l'Université de Bourgogne qui expliquent le report de l'ouverture à septembre 2020. Quand l'école des kinésithérapeutes, l'école d'ergothérapie et l'IFSI seront à charge pleine, cela représentera 500 étudiants dans le domaine de la santé sur le site. Donc, cela progresse, mais ce n'est pas suffisant.

Pour information, l'IUT Mécanique n'ouvre pas non plus, l'Etat considérant que celui de Montluçon présente les mêmes formations, qu'il n'arrive d'ailleurs pas à remplir. C'est une déception.

L'attractivité de la Nièvre passe par une offre en enseignement supérieur en amélioration. Nous travaillons sur ces questions, et nous pouvons, sur certaines filières, augmenter nos chiffres d'étudiants à Nevers. Nos restaurants universitaires sont sortis de l'ornière, et nous aurons une personne désormais à plein temps pour s'occuper, au CROUS, de l'accueil des étudiants.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : PROJETS JEUNESSE TERRITOIRES ET EUROPE – « SUR LES TRACES D'UNE EUROPE EN PAIX »

M. Mulot :

Le projet « sur les traces d'une Europe en paix » s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Jeunesse du Département. C'est un projet innovant pour la collectivité en matière de solidarité internationale. Pour permettre la réalisation du projet, une subvention de 31 383 € sera sollicitée auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté. Ce projet intègre également une participation de 2 000 € sur les fonds consacrés par la collectivité à la jeunesse et l'éducation populaire.

Dans la continuité des états généraux de la jeunesse de 2018, et pour renforcer la participation citoyenne des jeunes nivernais dans l'élaboration des politiques jeunesse, le Département souhaite les accompagner dans le développement de leurs réflexions sur les enjeux de citoyenneté et de démocratie participative à travers la mobilité et la solidarité internationale pour les amener à se réapproprier les valeurs fondées sur le vivre ensemble à travers des actions de solidarité, d'égalité, de fraternité, de liberté et de laïcité.

Le projet « Sur les traces d'une Europe en paix », qui se déroulera du 21 au 31 octobre 2019, vise à développer la mobilité des jeunes nivernais en services civiques en allant à la rencontre des différentes ethnies roms, serbes, kosovares dans la Vallée de Presevo, dans le sud de la Serbie, en partenariat avec le Conseil des droits de l'Homme, la mairie de Bujanovac et le *Courrier des Balkans* dans la perspective de

créer un livret pédagogique interactif et numérique portant sur la citoyenneté européenne et la solidarité internationale.

Il s'agit de favoriser la citoyenneté européenne et d'améliorer les conditions de la participation civique et démocratique par la connaissance des institutions en questionnant les politiques sur les pratiques citoyennes, de permettre le dialogue entre les jeunes et les élus afin de démystifier la relation avec les institutions et le pouvoir, de revenir sur les lieux d'histoire qui ont marqué l'Europe, de mettre en place 4 ateliers permettant aux jeunes de promouvoir la citoyenneté et l'engagement solidaire.

Le Département procédera à un appel à candidature sur l'ensemble du territoire pour amener les jeunes en service civique à candidater. 10 jeunes âgés de 16 à 30 ans seraient retenus pour se rendre en Serbie du 21 au 31 octobre 2019, accompagnés d'élus du Département et de journalistes du *Courrier des Balkans*. Cette expérience devra permettre la création d'un livret pédagogique destiné à informer et à sensibiliser les jeunes des collèges et lycées, des associations d'éducation populaire, l'Ecole de la 2^{ème} Chance, les centres sociaux et maisons de quartiers, les conseillers du Conseil Départemental Jeune et Citoyen, les partenaires et les jeunes de la vallée de Presevo et de la ville de Bujanovac.

Les ateliers qui seront mis en œuvre durant le séjour permettront d'aborder les échanges interculturels, l'éducation à la citoyenneté, la préparation aux débats avec les élus et le travail sur la création du livret pédagogique interactif qui serait visible sur le site du Conseil départemental afin de mettre à disposition un outil visant à compléter les méthodes pédagogiques employées par les acteurs de l'enseignement et de l'éducation populaire du territoire sur les questions de mobilité et de solidarité internationale, de citoyenneté et de démocratie participative.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ce projet est estimé à 48 243 €. Une demande de subvention de 31 383 € sera effectuée auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté dès la validation par l'assemblée départementale. La participation du Département est envisagée à hauteur de 16 300 €. Ce montant correspond aux charges du personnel s'élevant à 9 300 €, aux frais de gestion courante estimés à 3 000 € et aux frais de transport sur place à hauteur de 2 000 €.

Il vous est proposé :

- d'approuver le projet et le principe de demande de subvention de 31 383 € auprès du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté,
- d'approuver la participation du Département de 14 300 € en valorisation des ressources internes et la participation financière du service Jeunesse à hauteur de 2 000 €,

M. le Président :

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : Je trouve que le projet est bien pompeux. Je ne suis pas sûr qu'il soit fondamental pour l'avenir du département, eu égard au nombre de personnes qu'il va concerner. Par ailleurs, par rapport au tableau en annexe, je ne comprends rien dans ce qui est indiqué. On dit que le Département apporte 7 000 €, mais si on regarde ce tableau, rien ne correspond à cette somme. Dans les recettes, on voit la Région, le Département pour 7 000 € et les jeunes pour 560 €.

M. le Président : La participation du Département est de 2 000 €. Le reste est de la valorisation du temps de travail de nos services.

M. Flandin : Je vous demande, à ce moment-là, de retirer le tableau de financement qui nous est présenté des délibérations, car c'est nul et non avenu.

M. le Président : Nous allons le corriger en valorisant le temps de travail de nos agents. L'aide financière du Département apportée au projet est de 2 000 €, pris sur la ligne des actions pour la jeunesse. Nous vous transmettrons un tableau de financement corrigé.

M. Flandin : Vous nous permettrez de nous abstenir sur ce dossier.

Mme Boirin : Sauf erreur, Monsieur le Président, la Serbie ne fait pas partie de l'Union européenne. L'intérêt de ce voyage en Serbie a germé dans l'esprit de qui et pourquoi ?

M. le Président : Je ne suis pas forcément dans la tête de ceux qui ont fait germer ce projet. Mais j'en ai entendu parler par des jeunes qui l'ont construit quand nous avons fait les Etats Généraux de la Jeunesse. On ne leur a rien suggéré ; *a priori* ce sont des jeunes qui ont proposé de construire ce projet. Il faut arrêter de leur dire ce qu'ils devraient réfléchir, et à la limite, il faut accompagner ce qu'ils ont envie de faire. Je pense que c'est probablement dû au fait qu'il y a des liens entre un certain nombre de jeunes qui participaient aux Etats Généraux de la Jeunesse et les endroits où ils ont envie d'aller, mais pour une fois ce n'est suggéré ni par les élus ni par les adultes. Nous les accompagnons donc dans leur projet.

Nous allons passer au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.

RAPPORT N°9 : CHANTIERS DE JEUNES 2019

M. Balleret :

Le présent rapport concerne l'attribution d'une subvention à une association pour la mise en place de trois chantiers de jeunes. Le montant de l'aide accordée s'élève à 3 600 €.

La fédération REMPART Bourgogne Franche-Comté s'emploie à la protection, à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine. Elle coordonne 40 associations locales qui souhaitent restaurer le patrimoine par des chantiers de bénévoles afin de créer des activités pérennes et participer ainsi au développement et à la promotion d'un territoire. Ces actions, au-delà de la mise en valeur d'un site patrimonial, créent une dynamique locale touristique et économique et favorisent la cohésion sociale autour d'un projet collectif.

Trois sites bénéficient de cette intervention de la fédération REMPART, qui reçoit des jeunes de tous les pays :

- Le Château de Moulins-Engilbert,
- La Charité-sur-Loire, pour la partie des anciens remparts et des anciennes tours,
- L'église Saint-Pierre de Larochemillay, pour des travaux de restauration intérieure.

Depuis plusieurs années, ces chantiers sont en cours grâce à REMPART.

Il vous est proposé de verser à la Fédération REMPART une somme de 3 600 € pour la mise en place d'un chantier de jeunes sur ces trois sites.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°10: POLITIQUE SPORTIVE – CONVENTIONS D'OBJECTIFS A 13 STRUCTURES ET 3 ACTIONS DIVERSES

M. Balleret :

Dans le cadre de la politique sportive, nous avons l'habitude, depuis longtemps, de passer des conventions d'objectifs avec les comités départementaux et avec des associations sportives qui se sont engagés dans une démarche de projet, ce que nous souhaitons, de manière à pouvoir faire le point chaque année de ce qu'ils font, de leurs objectifs, et de ne pas être dans un système de reconduction automatique de subventions, comme cela pourrait être le cas quand on a beaucoup de partenaires, comme c'est le cas en matière sportive.

Depuis 2016, ce sont 42 structures qui ont signé une convention d'objectifs avec le Département. Les conventions sont conclues pour une durée de 4 ans, et chaque année, les montants des subventions attribuées sont définis en fonction de l'enveloppe financière que nous votons, et en fonction de ce qu'ils vont développer dans l'année.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de la subvention aux comités départementaux suivants :

Comité départemental de Judo : 11 000 €

Comité départemental Handisport : 10 000 €

Comité départemental de Tennis de table : 9 000 €

Comité départemental de Tennis : 21 000 €

Comité départemental USEP : 18 500 €

Comité départemental UNSS : 43 000 €

Comité départemental de Ski : 650 € Comité départemental de Tir
1 500 €

Comité départemental d'Aéromodélisme : 600 €

Comité départemental d'Athlétisme : 5 000 €

Comité départemental de Gymnastique : 5 800 €

- d'approuver le principe de la subvention à l'association du Golf Public du Nivernais : 85 000 € (frais de fonctionnement, entretien général du matériel, animation de l'école de golf, compétitions).

- d'approuver le principe du conventionnement avec la SASP USON Rugby Plus pour un montant de 40 000 €.

- d'approuver les termes de la convention d'objectif avec la SASP USON Rugby Plus.

- d'approuver le principe de la subvention pour les associations suivantes au titre des actions diverses :

Union Cosnoise Force Athlétique : 800 € (pour soutenir Jean-Pierre Nembrot)

Association 58 Gazel' Team : 1 000 €

Pharmarrakech (habitante d'Onlay suivant des études en faculté de pharmacie pour le 4L Trophy 2019) : 500 €.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques sur l'ensemble de ces dossiers ?

Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ASGU BERTRANGES, SECTION BMX

Mme Bézé :

Cette subvention a pour objectif de soutenir l'action de l'ASGU Bertranges, section BMX.

L'ASGU Bertranges, section BMX vise à développer son action par l'organisation de diverses actions, telles que :

- L'insertion des personnes en situation de handicap, le club mène une opération avec l'ADAPEI 58, des stages ont lieu et sont programmés tout au long de l'année.
- L'initiation auprès de centres sociaux, le club a signé plusieurs partenariats avec des centres sociaux et leur activité est désormais proposée par plusieurs centres de loisirs pendant toutes les vacances.
- Le partenariat avec l'ISAT a été reconduit. La pratique du BMX en périscolaire donne à cette école supérieure une image dynamique et contribue à son attractivité.

En 2019 le club a prévu d'organiser plusieurs manifestations :

- Course interne le samedi 15 juin 2019, le but est de faire découvrir la compétition aux nouveaux licenciés et de proposer gratuitement au grand public une compétition qui réunit les meilleurs pratiquants du département.
- Rassemblement Cruiser, le vendredi 24 mai 2019, cette course rassemble les meilleurs pilotes 24 Pouces du département et l'entrée est gratuite pour le grand public.
- Course Open région Grand Est, le samedi 21 septembre 2019 en semi-nocturne, est une compétition de niveau national qui va rassembler les meilleurs pilotes Elites et open du grand Est.
- Portes ouvertes en septembre pour découvrir ce sport.

Le pôle BMX est composé de 2 pistes et est unique dans la Nièvre, mais également au niveau national. En 2021, projet d'accueillir le trophée de France sur la piste nationale d'Urzy. En outre, l'ASGU Bertranges, section BMX, s'engage à faire figurer dans tous ses documents de communication, le logo du conseil départemental de la Nièvre.

Il vous est donc proposé d'allouer la somme de 2 000 € à l'ASGU Bertranges, section BMX.

M. le Président :

Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE « LE BROCHET BICHOIS »

Mme Delaporte : Il s'agit, comme chaque année, d'accorder pour l'organisation de sa grande fête populaire autour de la pêche, au « Brochet Bichoï » la somme de 2 000 €.

Cette fête est l'occasion de différentes compétitions, avec un grand concours pour les jeunes, et un concours ouvert aux adultes. Ces compétitions sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. On note la présence d'équipes de France séniors et vétérans, de France Handipêche, et de nombreux pêcheurs titrés au niveau national, européen, et mondial. Ces personnes seront hébergées durant ce week-end et feront vivre le territoire jusqu'à Nevers. Cet événement est à la fois sur le terrain du loisir, de la compétition et de l'économie.

Il vous est proposé le versement d'une subvention de 2 000 €.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°13 : AIDE AUX PROJETS CULTURELS PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE UNITE PREVENTION PRECOCE

M. Balleret : Avec ce projet, il est fait le lien entre deux domaines qui peuvent paraître différents, mais qui devraient se rejoindre, parce que le social a besoin de culture. La Direction Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport trouve dans ce rapport l'occasion de s'exprimer. Cela concerne une action culturelle dans le cadre de cofinancements que nous faisons avec le développement social local en matière de soutien de la parentalité et de la promotion de l'accueil et de l'éveil culturel des jeunes enfants. Cela entre dans le cadre de cette politique culturelle de territoire et de soutien à la parentalité. Cela passe, pour l'aspect culturel, par un aspect PMI qui est financé à hauteur de 1 000 €, et cela passe pour le secteur culturel par une compagnie qui est tout à fait compétente en matière de petite enfance, qui est la compagnie du Batteleur, depuis de nombreuses années, et qui en l'occurrence propose la création d'un spectacle pour la petite enfance et les familles, intitulé « Le marché des Petits Ecolos ». Cette action se

déclinera en plusieurs parties, et le spectacle va se jouer dans des structures petite enfance et dans les mairies à partir d'histoires, d'activités et de jeux.

Il est joint au rapport la liste des projets culturels, qui passeront à la prochaine session, avec tous les centres sociaux associés à cela. Nous avons notre intervention culturelle par la compagnie du Batteleur à hauteur de 1 000 €, service développement culturel, et 1 000 €, service PMI. Deux services qui auront travaillé pour un projet à la fois culturel et social.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Dans les Contrats Enfance Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales demande aux EPCI de s'engager dans la politique de parentalité. Il serait utile d'avoir un retour et une évaluation par rapport aux sacrifices financiers qui nous ont été demandés. Très honnêtement, je ne vois pas ce qui a changé aujourd'hui par rapport à hier, si ce n'est que l'on appelle les choses un peu différemment, et que cela permet de faire financer des postes qui, franchement, m'interpelle. Une évaluation rendrait service, et cela permettrait d'y voir plus clair. Je sais bien que c'est une politique dont on va me dire qu'elle ne peut s'établir que sur le long terme pour arriver à en peser tous les bienfaits. Néanmoins, la patience a certaines limites.

M. le Président :

L'engagement de la CAF, au fil des années, diminue. Nous sommes très régulièrement appelés pour venir en soutien sur des actions, et notamment sur des actions sur lesquelles on ne nous demande pas notre avis. C'est presque au niveau de toutes collectivités qui signent ces contrats d'essayer de voir, par rapport aux actions, ce que chacun apporte. C'est cela qu'il nous manque. C'était certainement lent, mais progressif.

M. Flandin :

Je connais bien le discours : « on accueille », « on partage », « on échange », et c'est fondamental, parce que, si l'on n'accueillait pas et si on n'échangeait pas, et si on ne partageait pas, la face du monde en eut été changée.

M. Barbier :

Pour rebondir, et accentuer un peu les propos qui viennent d'être échangés, au titre de l'Union Amicale des Maires, j'interpellai encore la semaine dernière la préfète sur ces problèmes. La COG, qui a été signée au niveau national, l'a été tardivement l'année dernière. Aujourd'hui, on entre dans la déclinaison au niveau local, avec des situations qui sont complètement ubuesques, à savoir qu'en ce moment, on est en train d'apprendre au fil de l'eau un certain nombre

de désengagements, qui sont notamment financiers, et qui sont très importants.

Evidemment, chacun a voté son budget, et la tendance est assez naturelle de se retourner vers les acteurs locaux pour se substituer à la CAF, et là je crois que l'on a vraiment un véritable problème.

Il semblerait d'ailleurs que les mois soient comptés pour les CEJ, et que l'on aille vers la signature de Contrats Territoriaux Globaux, où l'on nous met une pression assez forte pour que cela soit signé au niveau de l'intercommunalité. Or, de nombreuses intercommunalités n'ont pas pris cette compétence. Lorsqu'il y avait eu renouvellement avec le centre social de La Machine, qui est le bras armé en ce qui nous concerne sur La Machine, j'avais bien demandé, et on m'avait dit que c'était possible à l'époque, de signer des CTG avec les communes. Or, aujourd'hui, on est en train de revenir sur ce discours. Nous avons de gros chantiers devant nous sur ce thème, car nous aurons une pression très forte qui va s'exercer, et nous avons un désengagement au fil de l'eau qui nous pose de plus en plus problème.

M. le Président :

J'ajouterais qu'inciter les communautés de communes à prendre la compétence sociale, c'est ce qui peut les amener au bord de la faillite, dans certains cas. Je pense que c'est mettre le doigt dans un engrenage qui peut être dangereux. Je suis d'accord, et c'est vrai qu'il pourrait y avoir une réflexion, qui regrouperait le Département, les communes et les intercommunalités pour essayer d'expliquer qu'il serait bon de faire un point sur le dispatching financier et les différentes interventions de chacune de ces parties, et de voir effectivement que petit à petit on a un désengagement, comme sur le reste, et qui est très pesant sur nos collectivités. Dans la Nièvre, il y a des situations diverses d'une intercommunalité à une autre, mais celles qui ont pris la compétence sociale sont en difficultés financières plus grande.

C'est typiquement un sujet dans lequel les trois collectivités sont à la limite des compétences, et sur lequel il serait bien que l'on puisse discuter ensemble pour voir ce qui vous tombe sur la tête.

En attendant, je pense que ce que propose Jean-Louis est très intéressant. Nous allons voter.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : DECISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE REMISES DE DETTES : ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE, PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP ET AIDE SOCIALE GENERALE

M. le Président : En l'absence de Fabien Bazin, je vais présenter ce dossier. Il s'agit d'une remise de dette pour une personne, à hauteur de 511,13 €. La personne bénéficiait d'un plan d'aide à domicile sur le mode du gré à gré. Lors du contrôle, le site référent a constaté qu'il manquait des heures d'intervention en gré à gré sur la période contrôlée. L'agent a alors contacté la personne, qui lui a expliqué, que, suite à la défection du personnel embauché en gré à gré, elle a transféré ses heures d'emploi direct sur un service mandataire, sans penser à nous en avertir et à demander une révision. Cependant, les heures d'aide à domicile ont été réalisées en intégralité, et les heures initialement prévues en gré à gré ont été payées au taux du gré à gré, qui est inférieur à celui du mandataire.

Il vous est donc proposé de valider l'exonération totale d'un trop-perçu d'un montant de 511, 13 pour la personne redevable.

Mme Boirin : J'ai du mal à comprendre les éléments de ce dossier. La personne est-elle venue, mais des heures ont été facturées ?

M. le Président : Nous nous sommes rendu compte que nous lui avons payé des heures alors que la personne n'était pas venue. Mais, voyant que la personne n'était pas venue, elle a confié sa demande à un autre service. Or, là, il y a une différence de tarif entre les deux.

Mme Gorget : C'est un changement de mode d'intervention, puisque la personne peut choisir de faire intervenir quelqu'un en gré à gré ou peut avoir recours à un service mandataire, ou à un prestataire. Elle a finalement contacté un service mandataire sans en informer le Conseil départemental. Les heures d'intervention ont été réalisées, mais par une autre personne. On annule la décision que l'on avait notifiée à cette personne, car cela a finalement été réalisé.

M. le Président : Ne pas nous prévenir crée parfois des situations un peu compliquées.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°15 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN VOYAGE POUR PERSONNES FRAGILISEES PAR UNE ALTERATION PSYCHIQUE

M. le Président : Il est proposé, par ce rapport, de soutenir l'association Groupe d'Accueil Mutuel (GEM) l'Arbre de Vie, pour son activité d'accueil

de jour pour des personnes en difficulté psychiques et sociales. Il y en a un à Nevers et l'autre à Decize. Il s'agit d'aider l'association pour un voyage, pour un montant de 1 000 €. Ces unités de vie apportent beaucoup aux jeunes qui sont seuls et en difficulté psychologique.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°16 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE ET L'ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE DE LA NIEVRE (ANPAA 58) – CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

Mme Bézé :

Le présent rapport concerne une convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Nièvre et l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie de la Nièvre (ANPAA 58) - Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) pour la réalisation des missions auxquelles le CeGIDD contribue, dans l'objectif d'atteindre les publics cibles dans le cadre de la lutte contre le VIH, les hépatites et autres Infections Sexuellement Transmissibles.

Des missions communes seront réalisées conjointement, de façon complémentaire, afin de faciliter et sécuriser le parcours de santé des usagers au niveau de la prévention, du dépistage et du soin.

Ces missions comprennent :

- l'orientation des usagers entre les deux structures,
- l'accompagnement conjoint vers la recherche de soins complémentaires pour les personnes diagnostiquées positives pour le VIH, les hépatites B et C,
- l'élaboration avec l'utilisateur de son parcours de santé, l'orientation et l'accompagnement si besoin,
- l'organisation de dépistages hors les murs en coordination.

Les deux structures s'engagent à organiser des temps d'échange, à élaborer des protocoles d'action et à valoriser leurs actions communes auprès des acteurs de la lutte contre le sida et les hépatites.

Les moyens humains du CeGIDD mis à disposition sont une infirmière (disponible au CeGIDD). Cette convention de partenariat prend effet à la date de sa signature. Elle est établie pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction.

M. le Président :

Tout ceci est important en termes de réseaux. Il faut faire travailler ensemble ceux qui travaillent dans le domaine dans la lutte contre

l'alcoolisme et ceux qui travaillent dans le domaine de la lutte contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles, parce que souvent il y a des problématiques sociales qui font que tout est mêlé. Que ces services travaillent ensemble me semble une bonne idée.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°17 : DCE – (PROGRAMME 2017) COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-FOUGERET (CANTON DE CHATEAU-CHINON) – MODIFICATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE

M. Bourgeois :

Le présent rapport, afférent à la Dotation Cantonale d'Equipeement (programme 2017), vise à attribuer à la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs la somme de 7 130 € initialement accordée à la commune de Saint-Léger-de-Fougeret pour le financement de travaux de voirie.

En 2017, la commune de Saint-Léger-de-Fougeret a bénéficié, au titre de la Dotation Cantonale d'Equipeement, d'une aide de 7 130 €, afin de financer des travaux de voirie et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. Or, lors de sa séance du 10 avril 2019, le conseil municipal a décidé d'affecter cette aide à la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs pour le financement de travaux de voirie.

Selon l'arrêté de la Préfecture de la Nièvre en date du 8 juin 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs et, notamment, l'article premier, « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie sont dorénavant une compétence optionnelle de cet établissement public de coopération intercommunale ». Dès lors, il incombe à celui-ci d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux de cette nature.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer l'aide initialement allouée à la commune de Saint-Léger-de-Fougeret, soit 7 130 €, à la communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°18 : PLAN DEPARTEMENTAL D’ACTION POUR LE LOGEMENT ET HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALHPD) – CONVENTION 2019 POUR LE DEVELOPPEMENT DE L’OFFRE DE LOGEMENTS

M. Legrain :

Le présent rapport a pour vocation de présenter des demandes de soutien financier pour la rénovation ou la construction de 12 logements locatifs sociaux et de 9 logements d’insertion pour un montant global de 320 151 €. Il propose en outre la signature d’une convention avec Nièvre-Habitat afin de prévoir les modalités de ce financement départemental.

Le Département de la Nièvre a fait des politiques liées à l’habitat l’une de ses priorités. La collectivité a élaboré un plan départemental de l’habitat ayant pour objet de définir une stratégie partagée avec les acteurs locaux et d’assurer une bonne déclinaison de celle-ci sur l’ensemble du territoire départemental. L’un des axes majeurs de ce plan concerne le soutien départemental auprès des acteurs du logement social. Un Plan départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), validé par l’Assemblée départementale le 29 juin 2015, fait l’objet d’une mise en œuvre concertée avec les services de l’État.

Les diagnostics de ces deux documents stratégies ont mis en évidence l’importance du soutien aux politiques d’aide à la construction et à la rénovation de logements pour les personnes en difficulté. Aussi le Département accompagne, par le biais d’un financement complémentaire, les contributions financières de l’État pour les programmes Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé à l’Intégration (PLAI).

Nièvre-Habitat a sollicité le Département pour les opérations suivantes :

128 064 € au titre des logements locatifs sociaux PLUS individuels, à raison de 20 % d’une dépense subventionnable plafonnée à 53 358 € TTC par logement, soit :

- . 21 344 € destinés au financement de 2 PLUS situés place de la Résistance à Cosne-Cours-sur-Loire
- . 21 344 € destinés au financement de 2 PLUS situés au quartier « Les Boulaises » à Coulanges-Les-Nevers
- . 21 344 € destinés au financement de 2 PLUS situés rue du Docteur Faucher à Pougues-les-Eaux
- . 21 344 € destinés au financement de 2 PLUS situés rue des Petites Fontaines à Pougues-les-Eaux
- . 21 344€ destinés au financement de 2 PLUS situés à « La Fontaine Pernée » à Cosne-Cours-Sur-Loire
- . 21 344 € destinés au financement de 2 PLUS situés rue du Pont à Fourchambault.

- 192 087 € au titre des logements d'insertion PLAI individuels à raison de 40 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 53 358 € TTC par logement, soit :

. 21 343 € destinés au financement de 1 PLAI situé place de la Résistance à Cosne-Cours-Sur-Loire

. 42 686 € destinés au financement de 2 PLAI situés au quartier «Les Boulaïses » à Coulanges-Les-Nevers

. 21 343 € destinés au financement de 1 PLAI situé rue du Docteur Faucher à Pougues-les-Eaux

. 21 343 € destinés au financement de 1 PLAI situé rue des Petites Fontaines à Pougues-les-Eaux

. 42 686 € destinés au financement de 2 PLAI situés à « La Fontaine Pernée » à Cosne-Cours-sur-Loire

. 42 686 € destinés au financement de 2 PLAI situés rue du Pont à Fourchambault.

Tous ces logements sont proposés au profit des publics en difficulté disposant de revenus modestes et très modestes. Les logements de type PLAI sont réservés principalement aux populations confrontées à de nombreuses problématiques tant financières que sociales. Ces 21 projets sont rattachés à différentes opérations de Nièvre-Habitat représentant la rénovation et la construction de 89 logements.

Il est ainsi prévu de répondre favorablement aux demandes de Nièvre Habitat et de contribuer au financement de 12 logements PLUS (20 % d'une dépense subventionnable de 53 358,00 € soit 10 672,00 € l'unité) et de 9 logements PLAI (40 % d'une dépense subventionnable de 53 358,00 € soit 21 343,00 € l'unité).

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe d'un partenariat entre le Département et Nièvre Habitat tel que décrit supra,

- d'approuver les termes de la convention 2019 entre le Département et Nièvre Habitat pour le développement d'une offre de logements dans le cadre du PDALHPD,

- d'accorder à Nièvre-Habitat une subvention d'un montant total de 320 151 € au titre du soutien à la rénovation et à la création de 12 logements PLUS et 9 logements PLAI,

- d'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution,

- de prélever les crédits sur le chapitre 204 du budget départemental.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Jacques Legrain ne prend pas part au vote

RAPPORT N°19 : TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES VERS LE DEPARTEMENT

M. Herteloup :

Il s'agit d'autoriser l'acquisition de 3 parcelles de terrain situées à La Machine, RD34 pour un montant de 1 €, afin de les incorporer dans le domaine public routier départemental.

En 2017, l'implantation d'un centre commercial Intermarché à La Machine a nécessité la réalisation d'un carrefour giratoire, afin d'en sécuriser les accès. Les travaux ont été financés par la Société Immobilière Européenne Des Mousquetaires qui s'est rendue propriétaire de la parcelle cadastrée AM 0151 (numéro avant le nouveau découpage parcellaire).

En application de l'article 2 de la convention, il convient maintenant de transférer au Département les 3 parcelles de terrain concernées : section AM n°176, 181 et 183 (nouveaux numéros cadastraux après découpage), pour incorporation dans son domaine public. Cette acquisition est effectuée pour l'euro symbolique.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'acquisition de 3 parcelles de terrain section AM n°176,181 et 183, pour un montant de 1 €, en application de la convention signée le 14 avril 2017 relative à la réalisation d'un carrefour giratoire à La Machine,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce transfert.

M. le Président :

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : CESSION D'UN TERRAIN DEPARTEMENTAL SUR LA COMMUNE DE LA MACHINE

M. Herteloup :

Il s'agit d'autoriser la cession d'un terrain en zone industrielle, non bâti d'une surface de 19 232 m², propriété du Département sur la commune de La Machine.

Pour information, l'avis de France Domaine, du 16 avril 2019, relatif à la valeur vénale du terrain a été établi à 38 500 €.

En lien avec la commune de La Machine et de la communauté de communes Sud Nivernais qui soutiennent le projet économique de la société VGB, celle-ci s'est adressée au Département pour acquérir le

terrain industriel du Département qui jouxte celui de l'unité de production de ladite société.

VGB est une société dont le siège est au Portugal qui est spécialisée dans la fabrication d'éléments en béton armé du type poutre de longue portée ou mur en L de soutènement : le site VGB sur la commune de La Machine est en activité depuis 2015. L'augmentation importante de sa production. L'amélioration sécuritaire de ses installations techniques impose à VGB la création d'une deuxième unité de production couverte accolée à celle qui existe. Pour cela VGB doit acquérir le terrain du Département, parcelle cadastrée AM 133 d'une surface de 19 232 m², terrain qui n'a d'ailleurs plus d'utilité pour le Département.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la cession du terrain cadastré AM 133, d'une surface de 19232 m², dans la zone industrielle de la commune de La Machine, au profit de la société VGB ou à toute personne morale la représentant, pour un montant net vendeur pour le Département de 38500 €. Les frais d'acte notarié et de nettoyage complet de l'emprise seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment le compromis de vente et l'acte de vente, document à établir par l'office notarial de l'acquéreur.

M. le Président :

L'activité de cette entreprise fonctionne bien, et il est légitime qu'elle puisse s'étendre.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°21 : MODIFICATION DU PROGRAMME 2019 DE GROSSES REPARATIONS SUR OUVRAGES D'ART

M. Herteloup :

L'objet du rapport est de proposer des ajustements de crédits en fonction notamment du bilan des consultations actuellement réalisées et des modifications du programme de travaux liées au fait qu'une urgence s'est fait jour sur le pont de Cercy-la-Tour suite à une visite diagnostic des appuis.

Concernant les interventions sur les ouvrages d'art départementaux, suite aux consultations réalisées qui permettent de dégager des économies sur une opération (Pont de Larochemillay - RD 124 sur La roche) et au fait qu'une urgence s'est faite jour sur le pont de Cercy-La-Tour (RD 10 sur le bief de l'Alène) suite à une visite diagnostic des appuis, le programme de travaux doit être modifié comme suit :

* Renforcement maçonneries et étanchéité du pont de Larochemillay :
- 70 000 €.

* Réalisation d'un radier général en protection des fondations du pont de Cercy-la-Tour. Nouvelle opération : + 70 000 €.

Ces modifications de programme se font dans le cadre des enveloppes globales préalablement votées.

Le détail de ces modifications figure en annexe au présent rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les modifications du programme de travaux de grosses réparations sur Ouvrages d'Art joints en annexe.

M. le Président :

Nous restons dans l'enveloppe votée.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°21 : NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS – ALIENATION DE VEHICULES ET MATERIELS – ANNEE 2019

M. Herteloup :

Nièvre Travaux et Matériels (NTM) dispose de différents véhicules et matériels usagés, ne présentant plus d'intérêt, qui sont soumis à une vente aux enchères publiques en ligne sur le site « Agorastore », par les services départementaux.

Ces véhicules et matériels, actuellement stockés au Parc annexe de Corbigny (rue au Loup – 58800 Corbigny), ont été proposés, en priorité, aux maires du département de la Nièvre, le 10 avril 2019.

A l'issue de la consultation, 4 communes ont fait des offres pour les véhicules ou matériels figurant sur le rapport.

Il vous est donc proposé :

- De réformer et d'aliéner les matériels cités en annexe, qui seront soumis à une vente aux enchères publiques en ligne sur le site « Agorastore » par les services du Département ;

- de céder les matériels ci-après, après examen des offres, aux communes suivantes :

. Commune de St Loup : tracteur agricole (réf. 153D05) BG-175-NK pour un montant de 1 501 €.

. Commune de Rouy : Renault kangoo (121D71) AZ-252-LV pour un montant de 550 €.

. Commune de Cizely : tracteur agricole (réf. 154D10) BF-171-WE camionnette Renault (réf. 130E39) BF-784-XC pour un montant de 1 701,00 € pour un montant de 1 050 €.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental de la Nièvre à signer les documents afférents à la vente des matériels énumérés ci-dessus, d'une part, et à la vente aux enchères publiques en ligne sur le site « Agorastore », d'autre part.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°23 : ACTE MODIFICATIF AU MARCHÉ DES COPIEURS N° 2015-25

M. Bourgeois :

Le Conseil départemental de la Nièvre a passé en 2015 un marché pour la location et la maintenance des photocopieurs. Ce marché doit faire l'objet d'un acte modificatif.

L'objet du présent rapport est de permettre la continuité de ce service dans la collectivité jusqu'à la notification du prochain marché, en cours de renouvellement (procédure lancée le 29 avril 2019). Il convient de le prolonger jusqu'au 31 octobre 2019 (date de mise en service des nouveaux photocopieurs).

La variation du montant du marché objet du présent avenant s'élève à 50 919,60 € TTC, ce qui porte donc le montant du marché à 570 919,60 € TTC, soit une variation de 9,79 % par rapport au montant du marché initial de 520 000 € TTC.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'acte modificatif n°1 au marché n°2015-25,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution du présent rapport.

M. le Président :

Cela appelle-t-il des commentaires ?

Mme de Mauraige : Pourquoi a-t-on entendu la fin du marché pour mettre en place cette prolongation, qui n'est pas neutre (50 000 €) ?

M. Bourgeois : Dactyl Buro a changé ses fournisseurs, nous avons attendu pour lancer tout le marché. Le dossier a été passé en commission d'appels d'offres ce matin. Il sera effectif au 1^{er} octobre.

Mme de Mauraige : Ne pouvait-il pas y avoir une négociation commerciale ?

M. Bourgeois : Non, car malheureusement cela ne va pas être le même fournisseur qui va faire la prestation.

M. le Président : C'est le coût de la prolongation du marché, pour 5 mois supplémentaires.

Mme de Mauraige : Presque 10 % pour 5 mois, je trouve que c'est énorme.

M. le Président : Je vais passer la parole à François Karinthe, qui va vous expliquer cela techniquement.

M. Karinthe : Le coût de la prestation à l'année est de 120 000 €. Ramenés sur 5 mois, c'est 50 000 €. Ce sont les conditions du marché précédent, que l'on a prolongées dans les mêmes conditions administratives. Le Code des Marchés Publics nous permet de prolonger une consultation en cours au maximum d'un an lorsque l'on rencontre quelques difficultés pour relancer la procédure. Mais on ne peut faire cela qu'une seule fois pour un marché existant parce que l'on aurait eu de la difficulté dans le cadre de la préparation de la consultation suivante.

M. le Président : Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président : Je passe la parole à Blandine Delaporte sur le Conseil Départemental des Citoyens de la Transition.

Mme Delaporte :

Au cours de l'année 2018 et 2019, j'ai rencontré sur le terrain un certain nombre d'acteurs de la transition écologique et du développement durable, autour de rencontres thématiques « circuits alimentaires de proximité », « activités de pleine nature », « gestion durable de la forêt », « culture et développement durable », « nouveau modes d'habitat », « économie sociale et solidaire ».

Ces visites avaient pour but de rencontrer ces acteurs et de voir quelles étaient les difficultés rencontrées sur le terrain, quels étaient les freins, ce qui les avait motivés et mobilisés. Au terme de ces visites, l'idée a été de constituer un réseau de citoyens actifs en matière de développement durable et susceptible d'être mobilisé par le Département sur un certain nombre de sujets (éoliennes, circuits courts...).

Un Conseil Départemental des Citoyens en Transition sera d'abord en préfiguration. Il sera demandé de voir dans quelle mesure la composition de ce conseil va évoluer et s'élargir, pour être plus représentative de nos territoires.

La date d'installation de ce nouveau groupe de réflexion et de cette instance est prévue pour le mardi 25 juin à 18 h 30 à la Ferme du Marault.

Les champs sur lesquels nous allons pouvoir les mobiliser cette année 2019-20 sont le rapport de développement durable, qui est proposé chaque année par la collectivité, la stratégie départementale d'adaptation aux changements climatiques, l'évolution de la campagne de budget participatif, et la manière dont elle s'est déroulée. On peut aussi imaginer d'autres sujets. Je parlais du problème des éoliennes, et de l'acceptabilité des éoliennes sur le territoire, évaluation de la politique habitat.

Nous souhaitons pouvoir leur demander leur expertise, leurs expériences, et leur « fraîcheur » et leur regard un peu neuf sur un certain nombre de sujets. Vous êtes bien évidemment tous invités le 25 juin à cette installation.

M. le Président :

Je voudrais vous parler d'une autre action, à laquelle, si vous en êtes d'accord, nous pourrions participer. Il y a un appel à planter des arbres. L'idée est de planter 1 million d'arbres en France. Je vous proposerais que, chacun dans vos cantons, vous réfléchissiez pour savoir si vous avez envie de planter des arbres. Nous pourrions le faire à peu près tous en même temps (collèges, etc.). Chaque binôme de conseillers départementaux pourrait réfléchir sur l'endroit où il a envie qu'on les plante. Nous pourrions faire cela sur une journée, et chacun dans son canton pourrait accompagner des personnes en difficulté sociale, des collégiens, pour planter des arbres. Le Département prendrait en charge les arbres. Les CER se mettraient à notre

disposition pour nous aider à faire la partie technique. Nous participerions à la plantation d'un certain nombre d'arbres.

M. Barbier : Quelles seraient les essences ?

M. le Président : Cela peut être très variable. Il va y avoir un problème qui va nous guider ; c'est le coût. Si on en plante beaucoup, on va prendre des essences pas forcément chères, car tout n'est pas au même prix. Il y a aussi la taxe.

La réflexion est qu'une fois que vous nous auriez dit vos projets, nous réfléchirions avec vous sur ce que l'on fait. Vous pourrez nous suggérer des idées.

M. Barbier : Il y a un certain nombre de problèmes avec nos PCAET aujourd'hui. Deux EPCI au moins ont l'obligation d'en réaliser un : les Bertranges, et la communauté de communes du Sud Nivernais. Nous avons tous fait appel à un cabinet d'études, qui, par hasard, est le même, et qui est complètement hors sol. Il nous produit de majestueux « copié – collé ». On est surtout sur des situations complètement ubuesques. Je pense qu'il faudrait que nous nous penchions collectivement sur la question. Théoriquement, nous devrions aller vers une contractualisation avec l'Etat. Il faudrait avoir une approche assez pragmatique des choses, tout en étant raisonnables dans la fixation des objectifs. Je pense qu'il faudrait trouver une articulation avec la réflexion menée au niveau départemental. Le PCAET du Conseil départemental n'est pas connu. On a des champs redondants en termes de mobilités.

M. le Président : Il se produit au même moment la réflexion sur les éoliennes. Il faudra que nous menions une réflexion. J'ai été approché par un groupe de personnes opposantes aux éoliennes. Tout cela se croise, et je pense que nous essayons de réfléchir, et d'avoir une vraie position sur un certain nombre de dossiers.

Sur les éoliennes, j'aurais presque tendance à dire que je n'ai pas de position, car j'entends les personnes qui me disent que cela déforme le paysage, mais d'un autre côté je leur demande comment elles vont faire de l'énergie demain. Il y a quand même des contradictions. Les PCAET, la question des éoliennes vont prendre de l'importance, et nous devons y réfléchir, de manière à avoir des positions sur ces problèmes à la rentrée.

Si je comprends bien le propos de Daniel Barbier, ce serait que les communautés de communes reçoivent notre PCAET.

Nous aurons une Session le 24 juin à 9 h 30.

Le lundi 1^{er} juillet, nous aurons une Commission Permanente à 9 heures, pour quelques dossiers à passer avant les vacances.

Daniel Barbier et moi-même vous invitons à Saint-Saulge pour la réception habituelle du Département et de l'Union Amicale des Maires, à la salle des fêtes de Saint-Saulge le 28 juin à 18 heures.

Je vais passer la parole à Vanessa Louis-Sidney pour vous parler de l'édition Eté 2019 du magazine « La Nièvre ».

Mme Louis-Sidney :

Vous connaissez cette publication que nous renouvelons chaque année en partenariat avec *Le Journal du Centre*, avec une contribution financière du Département et de Nièvre Tourisme qui intervient beaucoup sur le contenu, en lien avec les offices de tourisme, les prestataires touristiques.

50 000 exemplaires ont été tirés. Ils seront distribués sur toute la Nièvre ainsi que sur les départements limitrophes. 10 000 exemplaires ont été joints hier à l'édition du jour du *Journal du Centre*. Les 40 000 autres exemplaires seront disponibles tout au long de la saison un peu partout sur le territoire. N'hésitez pas à vérifier que la brochure est partout chez vous, et qu'elle peut contribuer à un accueil optimal des touristes sur notre département. Une grande pile d'exemplaires se trouve dans le hall d'accueil. N'hésitez pas à en emporter, pour mise à disposition.

M. le Président :

A 15 heures, nous inaugurons le collège de La Charité. Vous êtes invités à venir voir cette excellente réalisation.

Je vous remercie.